

Entrée en vigueur – Règlement 2024-864-1

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-864-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2023-864 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».

Ce règlement a été approuvé le 16 février 2024 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Il entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Services des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 17 juin 2024
(G-2024.19)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière